

Gestion et Action Commerciales de l'Espace Public
44923 Nantes Cedex 9

Nantes, le 5 janvier 2026

Objet : Avis de Publicité et Mise en Concurrence pour l'occupation du domaine public en centre-ville lors du Carnaval de Nantes les 12 et 18 avril 2026.

Nantes Métropole présente publiquement ce qui suit :

Nantes Métropole délivrera 19 emplacements pour l'exercice d'une activité de vente d'articles de fêtes, lesquels sont situés en dehors du parcours du défilé carnavalesque (Cours des 50 Otages). Une autorisation de stationnement temporaire sera accordée pour une des deux dates mentionnées, sous les conditions suivantes :

- **3 places maximum** seront accordées par candidat (soit 2 m² par chariot).
- Autorisation délivrée : l'autorisation nominative sera remise après paiement des droits d'occupation du domaine public dont le tarif a été fixé pour l'année 2026 à 2,68 € le m²

Conditions de candidature

- Dossier de candidature comprenant les éléments suivants :
 1. fiche de candidature accompagnée des pièces demandées
 2. photo du chariot à bras

Les candidats devront au plus tard le **13 février 2026** déposer leur demande.

Information importante

A l'issue de la date butoir, un tirage au sort sera organisé le **3 mars 2026** par le service Gestion et Action Commerciales de l'Espace Public. Les candidats seront informés des modalités de celui-ci par mail ou courrier simple.

Les modes de transmission du dossier de candidature :

- par voie postale à l'adresse suivante :
Madame la Présidente – Nantes Métropole
Service Gestion et Action Commerciales de l'Espace Public
44923 Nantes Cedex 9
- par mail à l'adresse suivante : manifestation.commerciale@nantesmetropole.fr

Contacts :

- Pour tous renseignements complémentaires, veuillez contacter le 02 40 41 94 32
- Publicité faite sur le site internet Nantes Mon Commerce :
<https://moncommerce.nantesmetropole.fr/>
- Affichage au siège de Nantes Métropole, des mairies annexes et à l'entrée de la Maison de la Tranquillité Publique, Manufacture des Tabacs, 11 boulevard de Stalingrad.